

ALFRED REBOUX
Propriétaire - Gérant

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing : Trois mois . . .	13.50
» Six mois . . .	26 . . .
» Un an . . .	50 . . .

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
trois mois . . . 15 fr.

La France et l'Etranger, les frais de poste
en sus.

Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tout abonnement continue,
jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

23 NOVEMBRE
3 0/0 66 30
4 1/2 97 00
Emprunts (5 0/0) 104 12 1/2

24 NOVEMBRE
(Service gouvernemental)
3 0/0 66 30 1/2
4 1/2 96 25
Emprunts (5 0/0) 104 05
(Service particulier du Journal de Roubaix)

Actions Banque de France 3900 00
 » Société générale 537 00
 » Crédit foncier de France 900 00

 » Chemins autrichiens 640 00
 » Lyon 972 00
 » Est 566 00
 » Ouest 615 00
 » Nord 1200 00
 » Midi 720 00
 » Suez 680 00

6 0/0 Péruvien 39 3/8
Actions Banque ottomane (ancienne) 453 00
 » Banque ottomane (nouvelle) 000 00

Londres cour 25 14 1/2
Crédit Mobilier 186 00
Turc 24 10

DEPÉCHES COMMERCIALES
Service particulier du Journal de Roubaix.

New-York, 24 novembre
Change sur Londres 4.84 1/2 ; change sur Paris, 5.17 1/2

Valeur de l'or, 114 3/8
Café good fair, (la livre) 19
Café good Cargoes, (la livre) 19 1/2

Marché ferme.

Dépêches de MM. Schlagedenhausen et C. représentés à Roubaix par M. Bultea-Dessonneau :

Havre, 24 novembre.
Cotons : Marché très calme, sans changement, saillant.

Liverpool, 24 novembre.
Cotons : Ventes 10,000 b. Marché calme.

New-York, 24 novembre.
Cotons : 13 3/8.
Recettes de 4 jours 9,000 b.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.
Liverpool, 24 novembre.
Cotons : Ventes 10,000 b. Livrables calmes.

Havre, 24 novembre.
Cotons : Ventes 600 b. Irégulières.
Louisiane 81, décembre 79, suivants 81.
New-York, 24 novembre.
Recettes 98,000 b.

ROUBAIX 24 NOVEMBRE 1875

Bulletin du jour

On n'a voté hier que deux articles du projet de loi électoral. La discussion marche beaucoup plus lentement en troisième qu'en seconde lecture, et cependant les républicains prétendent qu'ils ont hate d'en finir pour arriver à la dissolution. Un très-vif débat s'est engagé à propos des candidatures officielles. M. Ernest Picard a de nouveau demandé à M. Buffet de s'expliquer à cet égard. Le vice-président du conseil a répondu qu'il n'avait rien à ajouter à ce qu'il avait déjà dit sur le même sujet. Il a rappelé la citation qu'il avait faite du discours de M. Thiers sur le droit qu'eût le gouvernement de désigner ses candidats.

M. Gambetta, à défaut de M. Thiers,

a cru devoir expurger le discours cité par M. Buffet. Selon lui, M. Thiers avait demandé l'élection des maires par les conseils municipaux, ce qui privait la candidature officielle de ses principaux agents. M. Gambetta a négligé d'ajouter que, depuis, M. Thiers avait précisément revendiqué pour lui la nomination des maires. Répondant à M. Gambetta, M. Buffet a de nouveau cité le discours de M. Thiers en le complétant par le discours de M. Jules Simon qui, lui aussi, en 1869, avait admis le principe des candidatures officielles.

C'est alors que M. Jules Simon a dû monter à la tribune pour dire qu'il n'avait pas changé d'avis, mais que son opinion était personnelle et que ses anciens collègues de l'opposition ne l'avaient pas partagée. Qu'on se figure l'embaras dans lequel M. Buffet a plongé M. Jules Simon !

M. Tolain a attaqué le ministère en disant que le cabinet ne pouvait pas protéger les monarchistes contre les républicains. M. Dufaure a interrompu M. Tolain en disant que ses paroles étaient blessantes pour lui et pour tous ses collègues du cabinet.

Cette discussion si inopportunément provoquée par un amendement de M. Barthe a tourné à la confusion de la gauche. L'amendement Barthe portait que les fonctionnaires et agents de l'autorité ne pourront pas désigner de candidats être rejeté par 318 voix contre 314. M. Barthe a donc tout simplement fait sanctionner le principe des candidatures officielles par l'Assemblée.

Les articles 2 et 3 du projet ont été adoptés sans modifications.

Le Journal de St-Pétersbourg répond à l'article publié le 21 de ce mois par l'Observateur, au sujet de la question d'Orient. La feuille anglaise déclare, on le sait, que si la guerre éclatait entre la Turquie et les puissances du Nord ou que l'Herzégovine fut occupée soit par l'Autriche seule, soit par l'Autriche unie à la Russie, l'Angleterre devrait intervenir en envoyant une flotte sur les côtes de l'empire ottoman. A cela le Journal de St-Pétersbourg réplique qu'une attaque dirigée contre la Turquie par les puissances du Nord ou une occupation arbitraire de l'Herzégovine par les troupes russes ne peuvent être admises un seul instant parce qu'elles sont absolument contraires aux relations qui existent actuellement entre ces différentes Etats. Une action commune des grandes puissances est, au dire de la feuille russe, la seule possible.

D'après une dépêche de Berne, en date du 23, l'ambassadeur de France a dénoncé le traité de commerce de 1864 pour le 24 novembre 1876. Il a fait savoir en même temps que le gouvernement français désire entamer aussi promptement que cela est possible des négociations pour la conclusion d'un nouveau traité. Jusqu'alors, les anciennes dispositions resteront en vigueur.

Le conseil fédéral a pris acte de cette déclaration et s'est déclaré prêt à négocier. Quant au mode de procéder jusqu'au renouvellement du traité, les autorités fédérales prendront ultérieurement une décision.

Dans la séance du 22, du Reichstag, M. de Bismarck a déclaré qu'il était d'accord avec M. Camphausen sur ce point que les droits du Reichstag en ce qui concerne la question de savoir s'il est nécessaire d'augmenter les impôts ou les contributions matriculaires doivent être sauvegardés.

M. de Bismarck a préconisé le système

des impôts indirects. Après avoir invoqué à ce propos l'exemple de l'Angleterre et de la France, il a recommandé à la Chambre d'adopter l'impôt sur la bière par ce motif qu'il sera supporté uniformément par toutes les classes et l'impôt sur toutes les valeurs de Bourse par le motif qu'il faut imposer le capital mobilier comme le capital immobilier. La question des prérogatives parlementaires n'est point ici en cause. Quant à la réforme de l'impôt, cette question n'est pas propre à favoriser le vœu déjà ancienement exprimé tendant à l'institution de ministères d'Empire. L'Empire perdrait une partie de sa puissance d'action si le système actuel devait être abandonné.

Une lettre du Comte de Chambord

M. le comte de Chambord a adressé la lettre suivante à la famille de M. Th. Dezanzeau, le député de Loire-inférieure, décédé le mois dernier :

« Frohsdorf, le 5 novembre 1875.

« J'avais, Madame, pour celui qui vous dictait de son lit de douleur, si peu de jours avant de mourir, l'admirable testament de sa foi et de sa fidélité, une profonde estime et une sincère affection. En lisant ces lignes tout empreintes de la sérénité d'une âme chrétienne se disposant à quitter le monde, j'ai mieux compris encore la partie que nous venons de faire. J'aimais cette nature sympathique et droite, cet esprit calme et juste, ce caractère franc et ouvert. J'appréciais à toute sa valeur son dévouement si modeste, son jugement si sûr, son désintéressement si rare.

« Quant j'ai connu la gravité du mal qui devait vous le rattraper, à un âge où il pouvait rendre encore tant de services à son pays, j'en ai ressenti un vif chagrin. J'espérais qu'un pareil sacrifice ne serait pas demandé aux êtres si chers qu'il laisse dans la douleur, et que je n'aurais pas à déplorer, dans la même année, la mort de Dabirel et de Dzanzeau, ces deux types achevés du Breton fidèle aux traditions de ses pères. Dieu n'a pas voulu ainsi. Le bon serviteur a été jugé digne de recevoir, avant l'heure, la récompense promise aux hommes de foi et de bonnes œuvres. Son souvenir ne s'effacera pas de ma mémoire, et nul, croyz le bien, ne vous pluvi plus que moi. Recommandez de ma part à nos filles et à votre excellente gendre de ne jamais oublier les grands exemples que Dezanzeau leur a donnés. Ma femme s'associe de tout cœur aux sentiments qu'il m'est doux de vous exprimer dans cette douloureuse épreuve; comptez, Madame, sur la sincérité de mes vœux.

« HENRI. »

Le due de Modène.

La plupart des journaux de Vienne s'occupent de la mort du due de Modène. Le Fremdenblatt dit que François de Modène était le champion le plus infatigable et le plus énergique de la légitimité. Il représentait un courant politique avec une énergie qui ne se démentit jamais. Il n'était pas l'homme des transactions; il était avant tout l'homme qui défendait un seul et grand principe, et c'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger son action politique.

La Presse fait remarquer que le défuncte passait généralement pour un des représentants les plus éminents des idées de restauration. De même qu'après 1859, il tint encore longtemps une partie

de ses œuvres.

Pendant qu'on réorganisait notre école archéologique de Rome, il fallait songer à l'installer dans un immeuble assez si facile pour recevoir de nouveaux pensionnaires.

Après avoir beaucoup cherché, on s'est arrêté au second étage du magnifique palais Farnèse, dont le premier étage est occupé par la légation de France.

Le bail a été signé pour dix ans, à partir du 1^{er} janvier prochain.

Par des circulaires en date des 27 juillet et 30 août dernier, le ministre, de la

guerre, on se le rappelle, a ordonné d'extraordinaires en faveur d'unitaires originaires des pays inondés.

Aux termes d'une dépêche récente adressée aux généraux commandant en chef les corps d'armée, le général de Cisey a décidé que les militaires de cette catégorie libérables le 31 décembre et qui, application des circulaires précitées, se trouvent actuellement dans leurs foyers, pourraient y être définitivement maintenus.

Il auront, dans ce but, à faire parvenir aux généraux commandant les corps d'armée une demande spéciale qui devra être appuyée par le maire de la commune.

Les rapports des préfets constatent que l'adoption du scrutin d'arrondissement a puissamment contribué à rassurer le parti conservateur. Les radicaux, pris au dépourvu, seront obligés d'engager la lutte avant d'avoir pu combiner tous les moyens d'action, si les élections générales ont lieu à bref délai.

La commission des tabacs a décidé que le gouvernement pourrait étendre à ces zones et fixer le prix des tabacs, mais sans avoir le droit de dépasser les tarifs actuels.

La commission relative au traité d'extradition conclu entre la France et le Pérou a entendu son rapporteur, qui conclut à la prise en considération.

L'Agence américaine publie cette nouvelle, que nous enregistrons sous toutes réserves.

Le prince de Galles aurait été averti d'abréger sa visite dans l'Inde, la reine Victoria ayant résolu d'abdiquer dans le cas d'une guerre européenne.

La reine aurait été poussée à cette résolution par la répugnance qu'elle aurait à se voir personnellement mêlée à une guerre entre les nations avec les cours desquelles elle est liée par des relations de famille.

Divers journaux allemands discutent la question de savoir si le gouvernement allemand demandera à la Suisse l'extradition du comte d'Arnim, ancien ambassadeur à Paris, condamné comme on sait, à trois mois de prison par le tribunal de Berlin, à la suite du procès célèbre qui lui avait été intenté par M. de Bismarck. La Gazette de Lauzanne publie un grand article pour démontrer que les conditions dans lesquelles le comte d'Arnim a été condamné ne permettent pas l'extradition.

Toute la famille du prince de Bismarck est rassemblée en ce moment au chevet du comte Wend d'Eulenbourg, fiancé de la comtesse Marie, fille du chancelier de l'empire. Il paraît que les médecins désespèrent de sauver le malade, qui souffre, comme on sait, d'une fièvre typhoïde.

La mort récente de la princesse de Schwarzburg-Sonderhausen, arrière-petite-fille de l'empereur d'Allemagne, a donné aux journaux allemands un motif de rappeler le scandale que produisit, il y a quelques années, le mariage de la princesse Charlotte, sa fille, avec Henri Jude, palefrenier au service de la princesse, beau comme Antonius, et qui ne savait pas lire, comme Dupuis dans la Grande-Duchesse. Jude, dont la prin-

mari l'emmène promener. L'aime-t-elle assez, ce mari-là?

Oh ! oui, elle l'aimait; elle honorait en lui quarante ans de travail obscur et de probité rigide, quarante ans de bonté souriante et de courageuse médiocrité.

Ils avaient vécu ensemble, espéré ensemble, souffert ensemble et pleuré bien souvent dans les bras l'un de l'autre, quand la vie leur était dure.

Et la vie ne les avait pas épargnés.

De plusieurs enfants enlevés au berceau, il ne leur était resté qu'un fils, adoré dans tous, élevé par leur cœur, façonné par leur sainte tenace.

Pour lui, nul sacrifice n'avait coûté un soupir, nulle entreprise n'avait paru irréalisable. On lui savait assez d'intelligence pour parvenir très-haut. On ne croyait pas s'abaisser en servant de marchepied à sa jeune ambition. Quel but ne pouvait-il pas atteindre ?

Il ne monta pas; il roula dans la pâture, le jeu, les dettes. Les malheureux parents n'y voulaient point croire. Leur Lucien... des dettes... Le petit patrimoine englouti... le père désespéré... le fils en fuite...

Quand Mme Firmerol se souvenait de ces choses, elle pleurait tout un jour, et si amèrement, qu'elle en oubliait de guetter, à six heures, le retour de son cher mari.

ALFRED REBOUX

Propriétaire - Gérant

INSERTIONS:

Annonces : la ligne 20 c.
Réclames : 30 c.
Faits divers : 50 c.
On peut traiter à fortiori pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, en bureau du journal, à Lille, chez M. QUANNE, librairie, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAYAS, « LAFITTE » et C°, 8, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Le Charlot, d.m. 14, la main, fait mettre à la hauteur de sa nouvelle fortune. Il est aujourd'hui baron, et capitaine d'état-major en Suède.

Il circule en ce moment, à Berlin, une brochure, qui fait grand bruit dans les cercles politiques. Cette brochure développe longuement les chances de probabilité d'une annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine à l'Autriche. Elle serait, dit-on, l'œuvre d'un personnage ami du comte Andrassy.

L'INDE

Voyage du prince de Galles

A bord du Thibet, le 25 octobre 1875, 11 heures du matin. — Une tradition respectable et généralement respectée impose à tout voyageur digne de ce nom, le devoir de rédiger un journal de bord,